

La Présidente *علا الرئيسة*

Nouakchott, le **23 MAY 2024** انواكشوط، في
Numéro: **077/24** الرقم:
ARMP/Pr: **077/24** س ت ص ع:

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 23 mai 2024, sur le recours introduit par le groupement ARTELIA/AFRECOM, en date du 09 mai 2024, contre l'avis de sélection, par la CPMP de l'Office National de l'Assainissement (ONAS), de la Short List relative au recrutement d'un consultant (Bureau d'études), pour la maîtrise d'œuvre, l'assistance technique et le contrôle des travaux d'assainissement de la ville de Nouakchott (pôle A), objet de l'AMI N°01/CPMPONAS/2024 :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations de l'AMI et aux conclusions et analyses qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Mohamed Lemine ABDEL VETAH, p.i

